

Burundi : un décret pour contrôler l'usage des tambours du pays fait polémique

RFI, 03-11-2017 Le président Pierre Nkurunziza a signé il y a quelque jours un décret qui vise à un contrôle strict de l'usage des fameux tambours du pays, qui ont été inscrits au patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco en avril 2014. Une volonté de redorer le blason d'une tradition séculaire et symbole de la royauté au Burundi qui s'est trop banalisée au cours des dernières années selon les autorités.

Le gouvernement exige désormais que les tambours ne soient battus que dans les cérémonies officielles, à moins d'une autorisation spéciale et de payer une forte redevance. Ces règles sont censées s'appliquer également dans tous les pays du monde mais des voix s'élèvent contre ce texte, qui interdit formellement aux femmes de battre le tambour. Au-delà d'être le parfait symbole de la royauté au Burundi, les baguettes et le jeu du tambourinaire représentent également la virilité masculine, et le tambour le corps de la femme. D'où l'interdiction faite à ces dernières d'y toucher. Une tradition restée bien vivace dans le Burundi moderne. Mais une association locale estime que ce décret doit être abrogé, parce qu'il viole le Constitution du pays. « Ce décret viole l'article 22 de la Constitution du Burundi qui stipule qu'aucun Burundais ne peut être victime d'une discrimination de toute forme, de par son sexe, de par sa religion ou son appartenance ethnique ou politique », explique le président du Fenadeb, Jacques Nshimirimana. Mais le malaise va plus loin. Un jeune tambourinaire souhaitant conserver l'anonymat et joint par téléphone dénonce un décret présidentiel qui risque selon lui, de mettre au chômage des milliers de jeunes Burundais qui vivaient en se produisant dans des mariages et autres fêtes de baptême. Les tambourinaires de la diaspora burundaise, sont désormais eux aussi supposés à ce même gouvernement des milliers d'euros à chacune de leur prestation. « C'est une pure aberration parce que certains groupes comme le nôtre sont enregistrés comme des organismes sans but lucratif, raconte Emmanuel Nkurunziza, 33 ans de pratique derrière lui, vit depuis des années au Canada. C'est comme si Pierre Nkurunziza pensait contrôler le monde entier ». Quant à Pacifique Nininahazwe l'une des figures de la société civile en exil, il estime qu'« avec ce texte, le tambour n'appartient plus au citoyen burundais, mais au gouvernement ».

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});